

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TEST SALIVAIRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Par Gabriella Postée le 20/06/2023 11:28

Bonjour Mon conjoint a fumé le soir de la veille du test salivaire qui a été fait sur son lieu de travail.(pendant ses heures de travail) Le test est positif et l'employeur l'a de suite mené faire une prise de sang (en dehors de ses heures de travail) J'attends actuellement les résultats. Quel est le cadre légal dans le cas d'un test salivaire positif. Y'a-t-il possibilité de contester ce test?

Mise en ligne le 23/06/2023

Bonjour,

Un employeur n'a pas le droit d'imposer un test de dépistage de drogues à n'importe quel employé.

Néanmoins dans certains postes comportant des risques pour le salarié ou des tiers il peut solliciter le médecin du travail pour le faire, c'est dans ce cas notifié dans son contrat de travail. Nous n'avons pas assez d'éléments de contexte sur la situation de votre conjoint pour vous faire une réponse juridique dans le cadre de cet espace.

Nous vous invitons à vous rapprocher gratuitement d'un juriste dans le cadre d'une MJD (Maison de la Justice et du droit) pour connaître le cadre légal professionnel particulier dans lequel votre conjoint s'inscrit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Annuaire des Maisons de la Justice et du Droit